



Un député souhaite une étude sur l'électro-hypersensibilité

Publiée le 03/08/2016 à 10:40



La question de l'hypersensibilité aux ondes émises par les nombreux appareils électroniques de notre quotidien (téléphones, box Internet, objets connectés...) s'invite de nouveau au Parlement. Un député vient d'interroger la ministre de la Santé sur ce qu'il qualifie d'allergie, mais qui prête en réalité à de nombreux débats scientifiques.

Au travers d'une **question écrite** parue hier au Journal officiel, Jean-Claude Buisine fait part de sa préoccupation quant à la situation des personnes souffrant « *d'une allergie aux ondes et aux champs électromagnétiques* ». Dans les cas les plus graves, soutient l' élu PS, ces individus « *sont obligés de partir de chez eux et d'aller vivre dans des campings cars ou des masures au milieu de rien. Le développement du Wi-Fi et de la 3G/4G posent de réels problèmes de santé à certains de nos concitoyens, tels que des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, ou encore une grande fatigue, dont l'origine des symptômes peine à être reconnue médicalement* ».

Le parlementaire invite de ce fait l'exécutif à « *s'interroger sur les mesures de protection concernant cette allergie* », « *de nombreux concitoyens et élus [s'inquiétant] des conséquences des émissions d'ondes électromagnétiques à proximité d'écoles, de crèches ou d'établissements accueillant des personnes âgées* ». Il demande plus précisément à la ministre de la Santé, Marisol Touraine, « *de bien vouloir lui dire si une recherche médicale est engagée sur cette question et si le gouvernement envisage d'abaisser les valeurs limites d'exposition du public aux ondes électromagnétiques sur le territoire national* ».

Un rapport déjà prévu par la loi sur les ondes électromagnétiques de 2015

Curieusement, Jean-Claude Buisine n'évoque pas la « **loi Abeille** » sur les ondes électromagnétiques – dont l'article 8 imposait pourtant au gouvernement de remettre au Parlement, avant le mois de mars 2016, « *un rapport sur l'électro-hypersensibilité* ». Document qui n'a (sauf erreur de notre part) jamais été présenté à la représentation nationale ! Il en va de même pour les nombreux décrets d'application de cette loi qui entend notamment instaurer un principe de « sobriété » en matière d'exposition aux ondes, et dont on attend encore la publication...

En attendant la réponse de la ministre de la Santé à la question du député Buisine, force est de constater que ce phénomène d'électro-hypersensibilité suscite beaucoup de débats, comme l'évoque la [page Wikipédia](#) consacrée à la sensibilité électromagnétique. L'Organisation mondiale de la santé **considère** ainsi que les symptômes décrits par les personnes souffrant d'hypersensibilité électromagnétique « *ont une réalité certaine* », mais qu'il n'existe « *ni critères diagnostiques clairs pour ce problème sanitaire, ni base scientifique permettant de relier les symptômes de la HSEM [pour « hypersensibilité électromagnétique »] à une exposition aux [champs électromagnétiques]* ».

Au niveau français, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) s'apprête à publier dans les prochains mois une vaste étude sur le sujet. Son rapport pré-définitif ([PDF](#)) est d'ailleurs soumis à [consultation publique](#) depuis quelques jours.



Xavier Berne

Journaliste, spécialisé dans les thématiques juridiques et politiques.